

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1517

12 juin 2014

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.à r.l.	72772	CO.station Holding	72804
Acanthus Investment SPF	72773	EPF Acquisition Co 14 S.à r.l.	72815
Active Earth Fund	72774	euromicron benelux S.A.	72770
Advent Calgary (Luxembourg) S.à r.l.	72770	First International Investment Company S.à r.l.	72780
Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l. ..	72774	Kravitz & Ashe Investments S.A.	72771
Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l.	72774	Manolux Investments S.à r.l.	72782
Advent Key (Luxembourg) S.à r.l.	72773	Merus Labs Luxco S.à r.l.	72816
Advent Libri (Luxembourg) SubCo S.à r.l.	72774	Renoir Propco 2 S.à r.l.	72815
Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l.	72775	Rewa Lux S.à r.l.	72771
Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l. ...	72775	S.A. Bull N.V.	72771
Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l.	72776	Sale 55 S.A.	72770
Advent PPF (Luxembourg) SubCo S.à r.l.	72775	S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l.	72771
Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l. ...	72776	Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.	72771
Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l.	72776	Vega Holding S.A.	72772
Aischener Stuff S.à r.l.	72774	Visioset	72772
Ajax SPF S.A.	72775	Weinmann Luxembourg S.A.	72772
Banco Popolare Luxembourg S.A.	72776	Y & A Invest S.A.	72770
Banque de Patrimoines Privés	72775	YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances	72773
Blungain S.à r.l.	72776	ZapHolding S.A.	72773
Clara Vision S.A.	72777	Zebra Luxco II S.à r.l.	72773
		Zoetho S.A.	72770

euromicron benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 38, Z.A.E. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014051528/11.

(140059116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Y & A Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.567.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n°184/14 rendu en date du 6 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société Y & A Invest SA., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, siège dénoncé le 6 janvier 2011.

Pour extrait conforme
Maître Admir PUCURICA
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2014051526/13.

(140058945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Advent Calgary (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 155.895.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l, société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051534/12.

(140059407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Zoetho S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051498/9.

(140058305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Sale 55 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.678.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051415/9.

(140058480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

S.H.S. Plâtrage et Plafonnage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 9A, rue Lauthegaass.
R.C.S. Luxembourg B 132.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051395/9.

(140058393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

S.A. Bull N.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebrüch.
R.C.S. Luxembourg B 6.328.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 03 mars 2014

L'assemblée décide d'acter la démission de Madame Saskia Van Uffelen de son mandat d'Administrateur - Délégué à la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.A BULL N.V.

Référence de publication: 2014051394/12.

(140058342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Rewa Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 59, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 100.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051392/10.

(140058204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051411/10.

(140058295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Kravitz & Ashe Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.739.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial n°181/14 rendu en date du 6 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute la société Kravitz & Ashe Investments S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie, siège dénoncé le 1^{er} février 2012.

Pour extrait conforme
Maître Admir PUCURICA
Avocat/Le Liquidateur

Référence de publication: 2014051520/13.

(140058939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Weinmann Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 178.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014051483/10.

(140058208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Visioiset, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 173.274.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014051478/10.

(140058561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Vega Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 140.775.

CF Corporate Services

2 avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165.872

A décidé de dénoncer le siège de la société

VEGA HOLDING S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140 775

Luxembourg, le 4 avril 2014.

CF Corporate Services

Référence de publication: 2014051474/18.

(140058311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.056.

Suite au contrat de cession de parts du 31 décembre 2013, des parts sociales ont été transférées comme suit:

Cum Grano Salis S.à r.l., une société ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B86375

a transféré 20.334 parts A

à ALEA IACTA EST (LUX) B.V., une société ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B85762.

Luxembourg, le 7 avril 2014.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014051499/16.

(140058407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

YOLE, Société Luxembourgeoise de Réassurances, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.682.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014051493/11.

(140058194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

ZapHolding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7432 Gosseldange, 79, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27/03/2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014051494/11.

(140058248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zebra Luxco II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014051495/11.

(140058705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

Advent Key (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.021.

Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l, société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051540/12.

(140059406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Acanthus Investment SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 171.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051563/9.

(140059593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Diamond (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 151.522.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051538/12.

(140059409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Hera (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 159.306.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051539/12.

(140059430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Libri (Luxembourg) SubCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.562.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014051541/12.

(140059451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Active Earth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 153.859.

—
Les comptes annuels au 31.10.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051566/9.

(140058974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Aischener Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 29, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 90.747.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051575/9.

(140059602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Miro Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.147.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051542/12.

(140059385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Phoenix (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 153.039.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051543/12.

(140059408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent PPF (Luxembourg) SubCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 179.923.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014051545/12.

(140059450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Ajax SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.408.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051576/9.

(140059553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Banque de Patrimoines Privés, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051593/9.

(140059497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Power (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 169.000.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051544/12.

(140059429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Regulus (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.840.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051546/12.

(140059460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Advent Ship (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.665.

—
Suite au changement de dénomination et de forme juridique en date du 28 mars 2014 de l'associé de la Société, il convient de modifier celui-ci de AI Global Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, en AI Global Investments & Cy S.C.A., société en commandite par actions, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051547/12.

(140058886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Blungain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.457.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051622/9.

(140059767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Banco Popolare Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.796.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014051610/9.

(140059475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

Clara Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.265.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of March.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, who will be the depositary of the present deed;

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CLARA VISION S.A., a société anonyme, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B144265, incorporated by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on December 16, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 325 of February 13, 2009, page 15576 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on March 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 836, page 40098 on April 18, 2009;

a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2248, page 107897 on October 21, 2010;

a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on December 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 861, page 41313 on April 30, 2011;

a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on June 22, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1830, page 87799 on July 20, 2012; and

a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, on April 9, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359, page 65223 on June 8, 2013.

The General Meeting was opened by Mr. Philippe Delrée, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mrs. Michèle Carré, employee, residing professionally in Luxembourg, the General Meeting elected as scrutineer Mrs. Michèle Carré, employee (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 9,659.44, in order to bring it from its current amount of EUR 69,637.76 to an amount of EUR 59,978.32, through the cancellation of the 965,944 redeemable shares of class E of EUR 0.01 (one euro cent) each, which have been repurchased by the Company;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of the Company; and

3. Diminution of the legal reserve of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the 3,100,000 class A non-redeemable shares, 965,944 class B redeemable shares, 965,944 class C redeemable shares, 965,944 class D redeemable shares and 965,944 class E redeemable shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously and in each class of shares the following resolutions:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of nine thousand six hundred fifty-nine euro and forty-four cents (EUR 9,659.44), in order to bring it from its current amount of sixty-nine thousand six hundred thirty-seven euro and seventy-six cents (EUR 69,637.76), to an amount of fifty-nine thousand nine hundred seventy-eight euro and thirty-two cents (EUR 59,978.32) through the cancellation of the nine hundred and sixty-five thousand nine hundred forty-four (965,944) redeemable shares of class E, with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) each, which have been repurchased by the Company according to the resolutions of the Board of Directors as of March 31, 2014 and pursuant of the authorization of the shareholders meeting given on March 31, 2014.

The meeting acknowledges that the Company's interim financial statements as of March 25, 2014 show sufficient available funds currently booked in the Company's accounts and confirms that the said redemption of shares did not have

the effect of reducing the net assets of the Company below the aggregate of the Company's subscribed capital and the Company's reserves which may not be distributed under Luxembourg laws.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 5.1 - Capital of the articles of incorporation of the Company which shall as from now on be read as follows:

" **5.1. Capital.** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 59,978.32 (fifty nine thousand nine hundred seventy-eight euro and thirty-two cents) represented by 5,997,832 (five million nine hundred ninety-seven thousand eight hundred and thirty-two) shares of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up consisting of:

- a) 3,100,000 class "A" non redeemable shares (the "Class A Shares"),
- b) 965,944 class "B" redeemable shares (the "Class B Shares"),
- c) 965,944 class "C" redeemable shares (the "Class C Shares"),
- d) 965,944 class "D" redeemable shares (the "Class D Shares"),

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to D Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares"."

Third resolution

As a consequence of the capital decrease of the Company, the Meeting APPROVED the reduction of the legal reserve of the Company from six thousand nine hundred sixty-four euro (EUR 6,964.00) to five thousand nine hundred ninety-eight euro (EUR 5,998.00).

As a consequence, nine hundred sixty-six euro (EUR 966.00) will be allocated to a distributable reserve account of the Company.

There being no further business, the General Meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by names, surnames, civil statuses and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un mars.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, qui sera le dépositaire du présent acte;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de CLARA VISION S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144265, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 325 du 13 février 2009, page 15576 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés suivant:

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836, page 40098 du 18 avril 2009;

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2248, page 107897 du 21 octobre 2010;

un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861, page 41313 du 30 avril 2011;

un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 22 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1830, page 87799 du 20 juillet 2012; et

un acte notarié de Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359, page 65223 du 8 juin 2013.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Mr. Philippe Delrée, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Carré, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Michèle Carré, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 9,659.44 pour le réduire de son montant actuel de EUR 69,637.76 à un montant de EUR 59,978.32 par l'annulation de 965,944 actions rachetables de classe E, chacune d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro), qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3) Diminution de la réserve légale de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés.

III. Au vu de la prédite liste de présence, toutes les 3.100.000 actions non-rachetables de Classe A, 965.944 actions rachetables de Classe B, 965.944 actions rachetables de Classe C, 965.944 actions rachetables de Classe D et 965.944 actions rachetables de Classe E émises sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix et dans chaque classe d'actions les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 9.659,44 (neuf mille six cent cinquante-neuf euros et quarante-quatre cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 69.637,76 (soixante-neuf mille six cent trente-sept euros et soixante-seize cents) à un montant de EUR 59.978,32 (cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit euros et trente-deux cents) par l'annulation des 965.944 (neuf cent soixante-cinq mille neuf cent quarante-quatre) actions rachetables de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, qui ont été rachetées par la Société suivant les résolutions du conseil d'administration du 31 mars 2014 en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 mars 2014.

L'assemblée constate que les comptes intérimaires de la Société arrêtés à la date du 25 mars 2014 montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société et confirme que le rachat qui a eu lieu n'ait pas eu pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5.1 - Capital des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 59.978,32 (cinquante-neuf mille neuf cent soixante-dix-huit euros et trente-deux cents) représenté par 5.997.832 (cinq million neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent trente-deux) actions, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

a) 3.100.000 Actions non-rachetables de Classe A (les «Actions de Classe A»),

b) 965.944 Actions rachetables de Classe B (les «Actions de Classe B»),

c) 965.944 Actions rachetables de Classe C (les «Actions de Classe C»),

d) 965.944 Actions rachetables de Classe D (les «Actions de Classe D»),

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Sans préjudice d'autres dénominations utilisées dans les Statuts, les Actions de Classes A jusqu'à D sont reprises ensemble ci-après comme les «Classes de Actions», et chacune une «Classe de Actions»; et les actions de toute Classe d'Actions sont reprises ensemble comme les «Actions».

Troisième résolution

Suite à la diminution du capital de la Société, l'Assemblée Générale APPROUVE la réduction de la réserve légale de la Société d'un montant de six mille neuf cent soixante-quatre euros (EUR 6.964) à cinq mille neuf cent quatre-vingt-huit euros (EUR 5.998).

En conséquence, neuf cent soixante-six euros (EUR 966) seront alloués pour le compte de la réserve distribuable de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

La présente minute ayant été lue aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DELREE, M. CARRE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/766. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 07 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014050403/179.

(140057385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

First International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.221.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen,

on the twenty-sixth day of the month of March.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Sébastien PHILIPPI, employee, residing professionally at 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

acting in his capacity as proxy holder of:

“WEHOLD LLC”, a company incorporated and existing under the laws of the State of Florida (USA), established and having its registered office at 28, West San Marino Drive, 33139 Miami (USA), registration number 386932751,

pursuant to a proxy given to him under private seal,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to present deed for registration purposes,

here after referred to as “the principal”,

The same person declared and requested the notary to act:

I.- That the company “First International Investment Company S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 146 221, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 14 May 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on 10 June 2009, under number 1145 and page 54954.

The Articles of Association of said Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 23 August 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on 20 October 2010, under number 2224 and page 106750.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at four million two hundred thirty-one thousand nine hundred thirty-nine euro (4'231'939.- EUR) divided into four million two hundred thirty-one thousand nine hundred thirty-nine shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal has become successively sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, as well in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off or otherwise assumed all debts

of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager(s) of the dissolved Company, for the due performance of his(their) duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

X.- That the Company's register of shareholders, if any, is cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le vingt-six mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Sébastien PHILIPPI, employé privé, demeurant professionnellement au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire de:

«WEHOLD LLC», une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Floride (USA), établie et ayant son siège social à 28, West San Marino Drive, 33139 Miami (USA), numéro d'immatriculation 386932751,

en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommée «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «First International Investment Company S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146 221, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 14 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 10 juin 2009, sous le numéro 1145 et page 54954.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 23 août 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 20 octobre 2010, sous le numéro 2224 et page 106750.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre millions deux cent trente et un mille neuf cent trente-neuf euros (4'231'939.- EUR) divisé en quatre millions deux cent trente et un mille neuf cent trente-neuf (4'231'939) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est devenu successivement seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la Société, a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé ou autrement pris à sa charge tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

X.- Que le registre des associés nominatifs de la Société, s'il en existe un, est annulé en présence du notaire instrumentant.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. PHILIPPI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 mars 2014. Relation: EAC/2014/4498. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014050494/102.

(140057710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Manolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.862.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty ninth day of January

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Wentworth 4 Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 283760 (the Sole Shareholder), represented by Siobhán McCarthy, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities)

being the sole shareholder of Manolux Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.862, and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on August 6, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2574 on October 16, 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company and may thus pass decisions on the items set forth below;

II. The items on which decisions are to be passed are worded as follows:

1. Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment to article 3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company shall in particular act as the manager and unlimited shareholder of Manolux Investments & Co. S.C.A. a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the SCA).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2. Recomposition of the issued share capital by:

(i) change of the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) and conversion of the amount of the share capital of the Company into the equivalent in pounds sterling (GBP) at the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to this deed; and conversion of all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP); and

(ii) increase of the share capital of the Company so as to raise it from its present amount represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500); subscription for and payment of the share capital increase by way of a contribution in cash; and setting of the nominal value of the shares at one pound sterling (GBP 1) each; and consequential amendment of article 6 of the Articles;

3. Creation of two new classes of managers, i.e. class C managers and class D managers and reclassification of the mandates of the existing managers of the Company;

4. Appointment of new managers of the Company and acknowledgement of any resignations received from existing managers;

5. Full amendment and restatement of the Articles substantially in the form attached to the proxy, including, pursuant to the creation of the new classes of managers at item 3 above, amendment to the provisions in respect of the composition of the board of managers, proceedings of the meetings of the board of managers and the representation of the Company towards third parties; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the corporate object of the Company and subsequently resolves to amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

Art. 3. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company shall in particular act as the manager and unlimited shareholder of Manolux Investments & Co. S.C.A. a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the SCA).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to recompose the issued share capital as follows:

The Sole Shareholder resolves to change the functional currency of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP) and to convert the share capital of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP), at the exchange rate published by the European Central Bank on the date prior to this deed, according to which EUR 1.00 is the equivalent of GBP 0.82505 (evidence of which has been given to the undersigned notary and will remain attached to the present deed) that is, to convert from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) into ten thousand three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 10,313.13) and convert all accounts in the books of the Company from euro (EUR) to pounds sterling (GBP).

The Sole Shareholder then resolves to (i) increase the share capital of the Company by an amount of two thousand one hundred eighty-six pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 2,186.87) so as to raise it from its present amount

of ten thousand three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 10,313.13) to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) and the allocation of the remainder of three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 313.13) to the share premium account of the Company, such capital increase to be paid up by a contribution in cash in the amount of two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) and (ii) to set the nominal value of the shares of the Company at one pound sterling (GBP 1) each and the number of shares at twelve thousand five hundred (12,500).

Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, Manolux Investments & Co. S.C.A., prenamed and represented as stated above, declares to fully pay up the capital increase by a contribution in cash amounting to two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) to be allocated as follows:

- two thousand one hundred eighty-six pounds sterling and eighty-seven pence (GBP 2,186.87) to the share capital account of the Company; and
- three hundred thirteen pounds sterling and thirteen pence (GBP 313.13) to the share premium account of the Company.

The amount of two thousand five hundred pounds sterling (GBP 2,500) is at the disposal of the Company.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two new classes of managers, namely class C managers and class D managers.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the composition of the board of managers as follows:

(i) the following persons shall be appointed as new managers to the board of managers of the Company with effect from the date of this deed for an unlimited duration:

- Joshua L. LEVINE, born on 7 November 1975 in New York (USA), having his professional address at c/o Elliott Management Corp., 40 West 57th Street, 4th Floor, New York, NY 10019 USA, as class A manager;
- Michael P. WENGROFSKY, born on 26 August 1963 in New York (United States of America), having his professional address at 65 East 55th Street 30th Floor, New York, NY 10022, as class B manager;
- Livio GAMBARDELLA, born on 02 December 1975 in Terlizzi (Italy), having his professional address at 16, Avenue Pasteur -L2310 - Luxembourg, as class C manager;
- Tony WHITEMAN, born on 24 May 1969 in Hamilton (New Zealand), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class D manager; and
- Philippe LECLERCQ, born on 18 May 1968 in Liège (Belgium), having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, BP2501, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class D manager;

(ii) acknowledgment of the resignation of Elliot GREENBERG as class A manager of the Company with effect from the date of this deed and granting to him, to the extent legally possible, discharge (quitus) in respect of the performance of his duties as manager of the Company from the date of his appointment up to and including the date of this deed;

(iii) the following persons shall be reclassified as class D managers on the board of managers of the Company from the date of this deed:

- Jérôme DEVILLET, born on May 21, 1986, in Arlon (Belgium), having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Pierre CLAUDEL, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), having his professional address at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles including, pursuant to the creation of the new classes of managers above, amendment to the provisions in respect of the composition of the board of managers, proceedings of the meetings of the board of managers and the representation of the Company towards third parties so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. The Company. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law) and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Name. The Company's name is "Manolux Investments S.à r.l."

Art. 3. Registered office.

3.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company shall in particular act as the manager and unlimited shareholder of Manolux Investments & Co. S.C.A. a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the SCA).

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

4.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 5. Duration.

5.1. The Company is formed for an unlimited period.

5.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

I. Capital - Shares**Art. 6. Capital.**

6.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.00) each.

6.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.3. In addition to the issued share capital described at article 6.1, there may be set up a premium account to which any amount paid on any shares in addition to their nominal value is booked. Any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription for shares in the Company will be booked in a share premium account (the Share Premium). The Share Premium is available, among other things, (i) for the purpose of distributions whether by dividend, share redemption or otherwise, (ii) to be incorporated in the share capital of the Company in return for the issue of shares, (iii) to offset any net realised losses, (iv) to be allocated to the reserve required by Luxembourg law or (v) to the furtherance of the corporate objects of the Company.

6.4. Any contribution in cash or in kind made as capital contribution without the issuance of new shares will be booked in a capital surplus or reserve account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of the Shareholders. The Capital Surplus is available, among other things, (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise (ii) to be incorporated in the share capital in return for the issue of shares, (iii) to offset any net realised losses, (iv) to be allocated to the reserve required by Luxembourg law or the furtherance of the corporate objects of the Company.

Art. 7. Shares.

7.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

7.2. The shares are freely transferable between shareholders.

7.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

7.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

7.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

7.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

7.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

II. Management - Representation**Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company shall be managed by a sole manager (subject however to article 9.1) or a board of managers (the Board) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

8.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 9. Board of managers.

9.1. The shareholders shall appoint managers of four different classes, i.e. one or several class A managers, one or several class B managers, one or several class C managers and one or several class D managers. The number of managers appointed by the shareholders shall be sufficient to meet at all times the quorum requirement regarding the holding of board meetings set out in these Articles. Such classification of managers shall be duly recorded in the resolution of the general meeting of the Shareholders at which a manager is appointed and the managers shall be identified by reference to the class to which they belong.

9.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

9.3. Procedure

(i) The Board shall meet at the joint request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least three (3) business days in advance, except (a) in the case of an emergency, in which case the notice period may be reduced and the nature and circumstances of such emergency shall be set out in the notice; and (b) in the case of the quarterly board meetings at which the managers are physically present, as described in article 9.3 (iii), in which case seven (7) business days' notice shall be required; and (c) in the case the meetings are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board, in which case separate written notices are not required. A business day for the purposes of the Articles is any day on which banking institutions are ordinarily open for business in the Grand Duchy of Luxembourg, and excluding for the avoidance of doubt, Saturday, Sunday and public holidays.

(iii) Board meetings shall take place at least eight (8) times per year. One (1) board meeting per quarter shall be a meeting at which the managers are physically present. No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if five (5) of its members are present or represented, provided that at least one (1) manager of each class is present or represented. A chairperson pro tempore of the Board may be appointed for each Board meeting by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least one (1) manager of each class votes in favour of such appointment. The chairperson, if one is appointed, will preside at the relevant Board meeting.

(vi) Board resolutions in respect of matters identified in article 9.3 (ix) (Unanimous Consent Matters) shall be validly adopted by unanimous vote of the managers present or represented. All other board resolutions (including, but not limited to those in respect of matters identified in article 9.3 (x) (Majority Consent Matters)) shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that at least two class D managers and one manager from two of the remaining three classes (class A, class B and class C) votes in favour of the Board resolution and any matters referred to in the Unanimous Consent Matters or Majority Consent Matters which are by law decisions

of the general meeting of shareholder(s) of the Company shall, notwithstanding their inclusion as a Unanimous Consent Matter or Majority Consent Matter, require approval of the shareholder(s) in accordance with the law. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) Unanimous Consent Matters

SHARE CAPITAL

a) The allotment, issue, re-purchase or redemption (or equivalent transactions) of any shares in the Company or the SCA or other securities of the Company or the SCA except where the proceeds thereof are specifically required in connection with the funding of the SCA or any of the SPVs for the purposes of ensuring that the SCA or such SPV has sufficient funds available to it to meet its or their obligations to pay the consideration due under the terms of the Participation and Assignment Agreements.

b) The creation of any new class of securities or interests in the capital of the Company or the SCA.

c) The grant of any option or other right to subscribe for, or to convert any instrument into shares or other securities of the Company or the SCA except where the proceeds thereof are specifically required in connection with the funding of the SCA or any of the SPVs for the purposes of ensuring that the SCA or such SPV has sufficient funds available to it to meet its obligations to pay the consideration due under the terms of the Participation and Assignment Agreements.

d) The transfer of any shares held by the Company or the SCA or the registration of any transfer of shares in the Company or the SCA.

ARTICLES ETC.

The making of any change to or waiving any provision of the articles or other constitutional documents, of the Company or the SCA or changing the name or registered or principal office of, jurisdiction of registration of or the legal form or status of, the Company or the SCA.

WINDING UP

Unless otherwise required by law, the proposing of, or passing of, any resolution, or making of any filing or application, for the voluntary winding up, dissolution, liquidation, bankruptcy of the Company or the SCA or the taking or consenting to the taking of (where such taking or consenting is voluntary and not required due to the entity's financial status) any other proceedings or action with respect to any form of insolvency or administration or similar process or proceeding with respect to the Company or the SCA.

MAKING OF LOANS

The making of any loan or advance or other provision of credit or credit support by the Company or the SCA, other than pursuant to any Subsidiary Loan Agreements or any SPV Notes.

BOARD COMMITTEES

a) The establishment of any committee or sub-committee of the Board, or the removal of any committee established by the Board.

b) The selection and appointment (including the terms of appointment) of any committee including a sub-committee of the managers and any corporate administrator of the Company or the SCA and the determination of any cause for the removal of such corporate administrator.

BORROWINGS AND ENCUMBRANCES

a) Any borrowing by the Company or the SCA other than pursuant to any Parent Loan Agreements or any Luxembourg Notes.

b) The granting of any Encumbrances by the Company or the SCA.

c) The Company or the SCA (as applicable) providing consent as a borrower under any Parent Loan Agreements, issuer under any Luxembourg Notes, lender under any Subsidiary Loan Agreements or noteholder under any SPV Notes to transfer such loans or notes.

d) The Company or the SCA incurring any financial indebtedness other than pursuant to any Related Agreement.

SALES/ACQUISITIONS OF ASSETS /AMENDMENTS OF AGREEMENTS

a) Any sale or any other disposition (whether or not for value) of any interest in any asset of the Company or the SCA.

b) Any acquisition of assets and/or any securities by the Company or the SCA, other than any Future Claims Notes.

c) Any termination, modification, waiver of any obligation under or amendment, release of or assignment of any interest in, or novation of any Related Agreement (other than to cure any administrative or clerical errors).

d) Consenting to the transfer or assignment of any obligation of a counterparty under any Related Agreement to another party where such consent is required pursuant to such Related Agreement.

MERGER/CONSOLIDATION

Any merger, amalgamation, consolidation, reorganisation of the Company or the SCA or the formation of any subsidiary or subsidiary undertaking.

AGREEMENTS

a) The entry into, amendment or termination of any agreement or arrangement or transaction with, or for the benefit of, any of the Company's managers or the Company's or the SCA's shareholders, or any other person who is an Affiliate of any of the Company's managers or the Company's or SCA's shareholders.

b) Save for the Related Agreements, the entry into, amendment or termination of any agreement or arrangement or transaction: (i) the terms of which are not: (a) commercially reasonable and (b) negotiated on an arms-length basis; or (ii) the value of which is greater than £25,000; or (iii) the terms of which are not on a limited recourse basis.

PROFESSIONAL SERVICES ADVISORS, EMPLOYEES AND PREMISES

a) The appointment, retention or removal of any firm as auditors of the Company or the SCA.

b) The appointment, retention, or removal of any accountants, attorneys, administrative agents corporate service provider, paying agent, calculation agent or other service providers of the Company or the SCA.

c) The appointment or retention of any employees by the Company or the SCA.

d) The occupation of any premises by the Company or the SCA other than for the purposes of maintaining a registered office address.

TAX MATTERS

a) Any act or omission which would make the Company or the SCA resident for tax purposes in any jurisdiction other than Luxembourg.

b) Taking any action which would result in a change in the domicile of the Company or the SCA.

c) Taking any action which would result in the centre of main interest of the Company or the SCA for the purpose of Article 3(1) of the Council of the European Union Regulation No 1346/2000 on Insolvency Proceedings being changed.

NOTES / DEBT INSTRUMENTS

a) Early redemption or prepayment by and at the option of the SCA of any Luxembourg Notes in full.

b) Modifications, waiver or amendment by the SCA of the terms of any Luxembourg Notes and/or SPV Notes or providing any consent thereunder (other than to cure administrative or clerical errors or, in the case of any Luxembourg Notes, unless such modification, waiver or amendment is expressly permitted under the terms of any Luxembourg Notes).

c) Causing or allowing any Luxembourg Notes to cease to be listed on a recognised stock exchange (for the purposes of section 987 of the United Kingdom Income Tax Act 2007).

MISCELLANEOUS

a) Any steps taken in defence of the Company in respect of any claims brought against the Company save that, if the claimant is a GP Shareholder, Limited Partner, Founder, LBHI or any of their respective Affiliates, then such GP Shareholder, Limited Partner, Founder or LBHI shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such defence.

b) The commencement or conduct of any claim brought by the Company against any person: (i) save in respect of any claim brought in respect of the Waterfall Application, (ii) save in respect of any claim that falls within Paragraph 1 of Part B (Majority Consent Matters), and (iii) save that, if the defendant is a GP Shareholder, Limited Partner, Founder, LBHI or any of their respective Affiliates, then such GP Shareholder, Limited Partner, Founder or LBHI shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such defence.

c) The settlement of any Potential Company Claim (save that any manager nominated by the relevant GP Shareholder, Limited Partner, LBHI or Founder or any of their respective Affiliates to the Company, shall not be entitled to take part in any meeting or vote concerning such settlement).

SUBSIDIARY

Permitting or allowing any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company or the SCA to take any of the actions listed above.

(x) Majority Consent Matters

Causing the Company or the SCA to, or causing the Company or the SCA to procure any subsidiary or subsidiary undertaking to, exercise or enforce or direct the exercise or enforcement of any rights under any Related Agreement against a Limited Partner, GP Shareholder, a Founder (even if it is no longer a Limited Partner or GP Shareholder), LBHI and/or in each case any of its or their respective Affiliates; provided that on receiving an Enforcement Notice with respect to a Potential Company Claim for a payment obligation and/or a failure to transfer claims or other assets to any subsidiary, the Company or the SCA shall (without the need for any further approval) take, or procure that the relevant subsidiary takes, the action so requested at the subsidiary's or the Company's or the SCA's own cost.

Defined terms used in articles 9.3(ix) and (x) above shall have the following meaning:

Affiliate means:

(a) a "parent undertaking" or "subsidiary undertaking", as defined in section 1162 of the English law Companies Act 2006, of a person, together with any other subsidiary undertakings of a parent undertaking of that person; and/or

(b) an "Affiliate" as defined in Rule 405(1) of the U.S. Securities Act of 1933 (as amended), provided that:

(i) LBHI2 shall be deemed to have no Affiliates;

(ii) in the case of the Elliott Partner and the Elliott Shareholder, Affiliates shall include Elliott Management Corporation and all funds managed or advised by Elliott Management Corporation and/or any of its Affiliates;

(iii) in the case of the KS Partner and the KS Shareholder, Affiliates shall include King Street Capital Management, L.P. and all funds managed or advised by King Street Capital Management, L.P. and/or any of its Affiliates; and

(iv) in the case of LBHI, "Affiliate" is limited to Controlled Affiliates,

provided further that, in the case of the Elliott Partner and the Elliott Shareholder, Affiliates shall not include Lydian Overseas Partners Master Fund Ltd. and in the case of the KS Partner and the KS Shareholder, Affiliates shall not include BKS Claims LLC.

Claims Agreements means any Elliott Claims Agreement and any KS Claims Agreement.

Claims SPV means Pinehurst II Investments S.à r. l. (to be renamed Wentworth Sons Claims S.à r. l.).

Controlled Affiliate means an Affiliate of LBHI that is managed and controlled by LBHI at the time of the relevant action and thereafter (and, for the avoidance of doubt, (i) shall not include LBIE, LBL, LBHI2 or any other entity to the extent that any liquidators, administrators, trustees, custodians, receivers or curators have been appointed to manage or control such other entity and are managing or controlling such entity at the time of the relevant action; and (ii) shall include any liquidating trust or vehicle set up pursuant to LBHI's Chapter 11 Plan), provided that LBHI has provided a guarantee of payment and performance of such entity in a form and substance that is reasonably acceptable to the Elliott Partner and the KS Partner.

Defendant means a Limited Partner, a Founder (even if it is no longer a Limited Partner or shareholder), LBHI and/or in each case any of their respective Affiliates against which the Company or the SCA has a Potential Company Claim.

Elliott Claims Agreement means any agreement to be entered into (as the case may be) between the Relevant Elliott Funds and the Claims SPV (and LBHI2 and LBHI as interested parties in relation thereto).

Elliott Partner means Elliott Wentworth Holdings Limited.

Elliott Shareholder means Bedford Park Holdings GP, Limited.

Encumbrances means any mortgage, pledge, lien, charge, assignment by way of security, hypothecation, re-hypothecation, set off, offset, adverse claim to title, retention of title provision, trust or flawed asset arrangement (for the purpose of, or which has the effect of, granting security) or other agreement or arrangement which has the same or a similar effect to the granting of security.

Enforcement Notice means a notice from a Founder (provided it or one of its Affiliates is a Limited Partner) or LBHI instructing the Company or the SCA to take action in respect of a Potential Company Claim.

Equity Claims Participation Agreement means any agreement to be entered into (as the case may be) between LBHI2, the administrators of LBHI2, LBHI and the Equity Claims SPV for the acquisition of rights in relation to the LBHI2 24.9% Preferred Equity.

Equity Claims SPV means Way Investments S.à r. l. (to be renamed Wentworth Sons Equity Claims S.à r. l.).

Founder means the Elliott Shareholder, the KS Shareholder and/or LBHI2.

Future Claims Agreement means any agreement in relation to the participation of proceeds of certain future claims and made (as the case may be) between the Future Claims SPV, the Elliott Partner, the KS Partner, LBHI, the administrators of LBHI2 and LBHI2 and such other parties as may be applicable.

Future Claims Notes means the notes that may be issued by Future Claims SPV to the SCA.

Future Claims SPV means Polux Investments S.à r. l. (to be renamed Wentworth Sons Future Claims S.à r. l.).

GP Shareholder means a shareholder of Wentworth 2 GP Limited.

KS Claims Agreement means the agreement to be entered into (as the case may be) between Twelve Yarrow S.à r.l. and the Claims SPV (and LBHI and LBHI2 as interested parties in relation thereto).

KS Partner means KS Wentworth Holdings, Ltd.

KS Shareholder means KS Wentworth GP, Ltd.

LBHI means Lehman Brothers Holdings Inc.

LBHI2 means LB Holdings Intermediate 2 Limited (in administration).

LBHI2 24.9% Preferred Equity means 24.9% of the Preferred Equity which is the subject of the Equity Claims Participation Agreement.

LBHI2 Senior Claims means the non-preferential, unsecured, unsubordinated claim of LBHI2 against LBIE (if any).

LBHI2 Sub Debt means the non-preferential, unsecured, subordinated claim of LBHI2 against LBIE under certain loan agreements (if any).

LBIE means Lehman Brothers International Europe (in administration).

LBL means Lehman Brothers Limited (in administration).

Limited Partner means a limited partner of the Partnership from time to time.

Luxembourg Notes means each of the three series of notes that may be issued by the SCA to the Shareholder (if any).

Parent Loan Agreements means any loan agreement pursuant to which (i) the SCA is the borrower and (ii) the Company is the borrower and, in each case, the Shareholder is the lender (if any).

Participation and Assignment Agreements means each of any Equity Claims Participation Agreement, any Future Claims Agreement, any Sub Debt Assignment Agreement, any Senior Claims Assignment Agreement, and any Claims Agreements.

Partnership means Wentworth 1 L.P..

Potential Company Claim means a claim of the Company or the SCA under a Related Agreement against the Defendant or any of its Affiliates (if any).

Preferred Equity means all preferred equity held by LBHI2 in LBIE.

Related Agreements means any Luxembourg Notes, any SPV Notes, any Parent Loan Agreements, any Subsidiary Loan Agreements, any agreement for the subscription of shares in the Company or the SCA and any agreement with a corporate administrator for the provision of corporate services to the Company or the SCA, (as the case may be).

Relevant Elliott Funds means those funds controlled or managed by Elliott Management Corporation and/or any of its Affiliates who are obliged to enter into the Elliott Claims Agreement

SCA means Manolux Investments & Co S.C.A. (to be renamed Wentworth Sons Holdings S.C.A.) Senior Claims Assignment Agreement means any assignment agreement between the Senior Claims SPV, LBHI2, the administrators of LBHI2 and LBHI in respect of the LBHI2 Senior Claims (if any).

Senior Claims SPV means Misana Investments S.à r.l. (to be renamed Wentworth Sons Senior Claims S.à r.l.).

Shareholder means Wentworth 3 Limited.

SPV means the Sub Debt SPV, the Senior Claims SPV, the Future Claims SPV, the Claims SPV and the Equity Claims SPV.

SPV Notes means each series of notes issued to the SCA by the SPVs (as the case may be).

Sub Debt Assignment Agreement means any agreement between Sub Debt SPV, LBHI2, the administrators of LBHI2 and LBHI for the assignment of rights in relation to the LBHI2 Sub Debt (if any).

Sub Debt SPV means Tonnara Investments S.à r.l. (to be renamed Wentworth Sons Sub-Debt S.à r.l.).

Subsidiary Loan Agreements means each of the loan agreements which may be entered into (as the case may be) by the Company with each of the SPVs.

Waterfall Application means the joint application by the administrators of LBIE, the administrators of LBHI2 and the joint administrators of LBL in the High Court in England for directions in relation to various issues concerning the respective rights and obligations of LBIE, LBHI2 and LBL (including, as applicable, any subsequent appeal to the Court of Appeal and/or the Supreme Court in England).

9.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one (1) class D manager, and one (1) manager from two of the remaining three classes of managers (class A, class B, class C).

(ii) The Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager (subject to article 9.1), all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate

Art. 11. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

III. Shareholders

Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 12.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes. If all the shareholders of the Company decide to adopt a Written Shareholders' Resolution, that Written Shareholders' Resolution may be adopted at the sole initiative of the shareholders. In such case, the Written Shareholders' Resolution shall be sent to the Company once it is adopted by the shareholders of the Company.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 13. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. Annual accounts - Profits - Supervision

Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

14.5. The General Meeting must decide by the last Luxembourg business day of each year (the Last Business Day) whether to distribute all remaining distributable net annual profits (if any) realised by the Company during such financial year to the shareholders or whether to commit to distribute such profits to the shareholders in future. The General Meeting must thereafter approve the final amount of any such distribution or commitment, as appropriate, as soon as the relevant annual accounts of the relevant financial year are made available to the General Meeting by the Board.

Art. 15. Auditors.

15.1. When so required by law, or otherwise decided upon, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

15.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 16. Profits.

16.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits (subject to the distributions made under article 14.5). They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed by the General Meeting at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium and capital surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums allocated or to be allocated to the Legal Reserve; and

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the General Meeting must resolve to distribute the interim dividends.

If the interim dividends paid exceed the amount available for distribution at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to such amount available for distribution and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

V. Dissolution - Liquidation

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provisions

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1.500,-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de janvier,

Par devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Wentworth 4 Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois des Îles Cayman, dont le siège social est établi au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro 283760, (l'Associé Unique), ici représentée par Siobhán McCarthy, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement),

étant l'associé unique de Manolux Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise constituée et régie selon les lois du Luxembourg, dont le siège social est établi au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.862, et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2574 le 16 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Les points à décider sont libellés comme suit:

1. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société devra en particulier agir comme le gérant et l'associé commandité de Manolux Investments & Co. S.C.A. une société en commandite par actions (la SCA).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Recomposition du capital social par

(i) la modification de la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) et la conversion du montant du capital social de la Société en l'équivalent en livres sterling (GBP) au taux de change publié par la banque centrale européenne à la date antérieure au présent acte; et conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP); et

(ii) l'augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel représenté par douze mille cinq cent parts sociales (12.500) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500); libération de l'augmentation de capital social par un apport en numéraire; et modification en conséquence de l'article 6 des Statuts;

3. Création de deux nouvelles classes de gérants, à savoir les gérants de classe C et les gérants de classe D et reclassement des mandats des gérants existants de la Société;

4. Nomination de nouveaux gérants de la Société et prise d'acte des démissions de gérants existants;

5. Modification complète et refonte des Statuts, en la forme jointe à la procuration, incluant, notamment, à la suite de la création des nouvelles classes de gérants au point 3 ci-dessus, modification des dispositions relatives à la composition du conseil de gérance, aux procédures des réunions du conseil de gérance et à la représentation de la Société vis-à-vis des tiers;

6. Divers.

III. L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et décide ensuite de modifier l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société devra en particulier agir comme le gérant et l'associé commandité de Manolux Investments & Co. S.C.A. une société en commandite par actions (la SCA).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de recomposer le capital social émis comme suit:

L'Associé Unique décide de modifier la devise fonctionnelle de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP) et de convertir le capital social de la Société de l'euro (EUR) en livres sterling (GBP), au taux de change publié par la banque centrale européenne à la date antérieure au présent acte; selon lequel EUR 1 égale GBP 0,82505 (dont preuve a été donnée au notaire instrumentant et qui restera annexée au présent acte), soit de convertir douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) en dix mille trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 10.313,13).

L'Assemblée décide (i) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux mille cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 2.186,87) afin de le porter de son montant actuel de dix mille trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 10.313,13) à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) avec une affectation des trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 313,13) restants au compte de prime d'émission de la Société, laquelle augmentation de capital social sera payée par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) et (ii) de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à une livre sterling (GBP 1) chacune et le nombre de parts sociales à douze mille cinq cents (12.500).

Libération

Sur ce, Manolux Investments & Co. S.C.A., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare libérer intégralement l'augmentation de capital social par un apport en numéraire de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) qui sera affecté comme suit:

- deux mille cent quatre-vingt-six livres sterling et quatre-vingt-sept pence (GBP 2.186,87) au compte de capital social de la Société; et

- trois cent treize livres sterling et treize pence (GBP 313,13) au compte de prime d'émission de la Société,

Le montant de deux mille cinq cents livres sterling (GBP 2.500) est à la disposition de la Société.

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux nouvelles classes de gérants, à savoir les gérants de classe C et les gérants de classe D.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier la composition du conseil de gérance comme suit:

(i) les personnes suivantes sont nommées en tant que nouveaux gérants du conseil de gérance de la Société avec effet à la date du présent acte pour une durée indéterminée:

- Joshua L. LEVINE, né le 7 novembre 1975 à New York (Etats Unis d'Amérique), de résidence professionnelle au c/o Elliot Management Corp., 40, 4th Floor, New York, NY 10019, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A;
- Michael P. WENGROFSKY, né le 26 août 1963 à New York (Etats Unis d'Amérique), de résidence professionnelle au 65 East 55th Street 30th Floor, New York, NY 10022, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe B;
- Livio GAMBARDILLA, né le 2 décembre 1975 à Terlizzi (Italie), de résidence professionnelle au 16, Avenue Pasteur -L2310 - Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe C;
- Tony WHITEMAN, né le 24 mai 1969 à Hamilton (Nouvelle Zélande), de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe D; et
- Philippe LECLERCQ, né le 18 Mai 1968 à Liège (Belgique), de résidence professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe D.

(ii) prise d'acte de la démission d'Elliot Greenberg, né le 19 janvier 1959 à New-York (Etats-Unis d'Amérique) de résidence professionnelle au 40 West 57th Street, 10019 NY, New-York, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe A à compter de la date du présent acte et, dans la mesure où la loi le permet, octroi de décharge (quitus) pour l'exercice de ses fonctions de gérant de la Société depuis la date de sa nomination et jusqu'à la date du présent acte incluse;

(iii) les personnes suivantes sont reclassées en tant que gérants de classe D du conseil de gérance de la Société à la date du présent acte:

- Jérôme DEVILLET, né le 21 mai 1986 à Arlon (Belgique), de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Pierre CLAUDEL, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim (France), de résidence professionnelle au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler complètement les Statuts, notamment, à la suite de la création des nouvelles classes de gérants ci-dessus, et de modifier les dispositions relatives à la composition du conseil de gérance, aux procédures des réunions du conseil de gérance et à la représentation de la Société vis-à-vis des tiers, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante

Art. 1^{er}. La Société. La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Dénomination. Le nom de la société est "Manolux Investments S.à r.l." (la Société).

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société devra en particulier agir comme le gérant et l'associé commandité de Manolux Investments & Co. S.C.A. une société en commandite par actions (la SCA).

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 5. Durée.

5.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

5.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

I. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

6.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3. En plus du capital social émis tel que décrit dans l'article 6.1, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel est versé tout montant payé sur les actions en plus de leur valeur nominale. Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en rapport avec la souscription des actions de la Société sera enregistré sur un compte de prime d'émission (la Prime d'Emission). La Prime d'Emission est disponible, entre autres, (i) pour des distributions soit par dividende, remboursement d'actions ou autrement, (ii) pour être incorporée au capital social de la Société en contrepartie de l'émission d'actions, (iii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iv) pour être affecté à la réserve requise par la loi luxembourgeoise ou (v) pour l'avancement de l'objet social de la Société.

6.4. Tout apport en numéraire ou en nature en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles actions sera enregistré sur un compte de surplus en capital ou de réserve (le Surplus en Capital) en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale. Le Surplus en Capital est disponible, entre autres, (i) pour des distributions soit par dividende, remboursement d'actions ou autrement, (ii) pour être incorporé au capital social de la Société en contrepartie de l'émission d'actions, (iii) pour compenser des pertes nettes réalisées, (iv) pour être affecté à la réserve requise par la loi luxembourgeoise ou (v) pour l'avancement de l'objet social de la Société.

Art. 7. Parts sociales.

7.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

7.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

7.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

7.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

7.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet (incluant la Prime d'Emission ou le Surplus en Capital);
ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

II. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1. La Société est gérée par un gérant unique (sujet toutefois aux dispositions de l'article 9.1) ou par un conseil de gestion (le Conseil) nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance.

9.1. Les associés peuvent décider de nommer des gérants de quatre différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, un ou plusieurs gérants de classe C et un ou plusieurs gérants de classe D. Le nombre de gérants nommé par les associés sera toujours suffisant afin de remplir les exigences de quorum relatives à la tenue de conseil de gérance telle que prévues dans ces Statuts. Cette classification des gérants sera dûment consignées dans une résolutions de l'assemblée générale des Associés à laquelle un gérant est nommé et les gérants seront identifiés par référence à la classe à laquelle ils appartiennent.

9.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

9.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins trois (3) jours ouvrables à l'avance, sauf (a) en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion; et (b) en cas de réunions trimestrielles du conseil à laquelle les gérants sont physiquement présents, comme l'article 9.3 le décrit (iii), auquel cas une convocation de sept (7) jours ouvrables est exigée; et (c) au cas où les réunions se tiennent aux lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil les convocations écrites séparées ne sont pas exigées. Un jour ouvrable aux fins des Statuts est un jour où les institutions bancaires sont d'ordinaire ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg et excluant en tout état de cause le samedi, le dimanche et les jours fériés.

(iii) Les réunions du Conseil auront lieu au moins huit (8) fois par an. Une réunion du conseil par trimestre sera une réunion à laquelle les gérants sont physiquement présents. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si cinq (5) de ses membres sont présents ou représentés à condition que cette majorité comprenne au moins un (1) gérant de chaque classe. Un président pro tempore du Conseil peut être nommé pour chaque réunion du Conseil à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins un (1) gérant de chaque classe vote en faveur de cette nomination.

(vi) Les résolutions du Conseil pour les sujets identifiés à l'article 9.3 (ix) (les Sujets à Consentement Unanime) seront valablement adoptées à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Toutes les autres résolutions du Conseil (comprenant, mais ne se limitant pas à celles concernant les sujets identifiés à l'article 9.3 (x) (les Sujets à Consentement Majoritaire)) seront valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition qu'au moins deux gérants de classe D et un gérant de deux des trois classes restantes (classe A, classe B et classe C) votent en faveur de la résolution et tout sujets auquel il est fait référence dans les Sujets à Consentement Unanime ou Sujets à Consentement Majoritaire qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale des associés et nonobstant le fait qu'ils soient inclus dans les Sujets à Consentement Unanime ou Sujets à Consentement Majoritaire, ils requièrent l'approbation des associés conformément à la loi. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Sujets à Consentement Unanime

CAPITAL SOCIAL

a) L'attribution, l'émission, le rachat ou le remboursement (ou toute transaction équivalente) de toutes parts sociales ou autres valeurs mobilières de la Société ou la SCA à l'exception des cas où les ressources y afférentes sont spécifiquement requises dans le cadre du financement de la SCA ou de toute SPVs dans le but d'assurer que la SCA ou une telle SPV dispose des ressources suffisantes pour qu'elle puisse faire face à ses obligations, ou leurs obligations de payer les montants dus au titre des conditions du Participation and Assignment Agreements.

b) La création de toute nouvelle classe de valeurs mobilières ou d'intérêts dans le capital de la Société ou la SCA.

c) L'octroi d'option ou autres droits de souscrire, ou de convertir, tout instrument en actions ou autres valeurs mobilières de la Société ou la SCA à l'exception des cas où les ressources y afférentes sont spécifiquement requises dans le cadre du financement de la SCA ou de toute SPVs dans le but d'assurer que la SCA ou une telle SPV dispose des

ressources suffisantes pour qu'elle puisse faire face à ses obligations de payer les montants dus au titre des conditions des Participation and Assignment Agreements.

d) Le transfert de toutes parts sociales détenues par la Société ou la SCA ou l'enregistrement de tout transfert de parts sociales de la Société ou de la SCA.

STATUTS, ETC.

Le changement ou la renonciation de toute disposition des statuts ou d'autres documents constitutifs, de la Société ou la SCA, ou le changement de dénomination ou d'établissement principal ou de siège social, d'état d'établissement ou de forme sociale ou du statut légal de la Société ou la SCA.

DISSOLUTION

Sauf disposition contraire de la loi, la proposition ou l'adoption de toute résolution, ou tout dépôt ou toute demande de liquidation volontaire, dissolution, liquidation, faillite, de la Société ou la SCA ou la mise en place ou le consentement (dans le cas où une telle mise en place ou un tel consentement est volontaire et non requis par la situation financière de la Société) à l'entrée dans toute autre procédure ou action relative à toute forme de faillite ou d'administration ou autres procédures ou actions similaires à l'égard de la Société ou la SCA.

OCTROI DE PRET

L'octroi de tout prêt ou avance ou autre fourniture de crédit ou soutien de crédit par la Société ou la SCA, autrement qu'en vertu de tous Subsidiary Loan Agreements ou SPV Notes.

CONSEIL DE GERANCE

a) L'établissement de tout comité ou sous-comité du Conseil de gérance, ou la dissolution de tout comité établi par le Conseil de gérance.

b) La sélection et la nomination (y compris les termes de la nomination) de tout comité y compris d'un sous-comité des gérants et la nomination de tout administrateur de la Société ou la SCA et la détermination de toute les causes de révocation dudit administrateur.

EMPRUNTS ET SURETES

a) Tout emprunt réalisé par la Société ou la SCA autrement qu'en vertu d'un quelconque Participation and Assignment Agreements ou d'une quelconque Luxembourg Notes.

b) L'octroi de toute sûretés par la Société ou la SCA.

c) L'octroi, par la Société ou la SCA, de son consentement en qualité d'emprunteur au terme du Patent Loan Agreements, d'émetteur au terme de toute Luxembourg Notes, de prêteur au titre des Participation and Assignment Agreements ou de titulaire de titres au terme des SPV Notes pour le transfert de tels emprunts ou titres.

d) L'engagement, par la Société ou la SCA, dans tout endettement financier autrement qu'en vertu de tout Contrats Liés.

VENTES/ ACQUISITION D'ACTIFS / AMENDEMENTS DES CONTRATS

a) Toute vente ou autre cession (contre paiement ou non) de tout intérêt dans tout actif de la Société ou la SCA.

b) L'acquisition d'actifs et/ou de titres financiers autres que toutes Future Claims Notes par la Société ou la SCA.

c) La résiliation, la modification, la renonciation de toute obligation au terme, ou l'amendement, la renonciation ou la cession de tout intérêt dans, ou la novation de tout Contrats Liés (autrement que pour remédier à toutes erreurs administratives ou d'écritures).

d) Le consentement au transfert ou à la cession de toute obligation d'une contrepartie au terme de tout Contrats Liés à une autre partie dans le cas où un tel consentement est requis en vertu dudit Related Agreement.

FUSION/ CONSOLIDATION

Toute fusion, transmission universelle de patrimoine, consolidation, réorganisation de la Société ou la SCA ou la formation de toute filiale ou entreprise filiale.

CONTRATS

a) La formation, l'amendement ou la résiliation de toute convention, contrat ou transaction avec, ou au bénéfice de tous gérants ou actionnaires de la Société ou de la SCA ou toute personne qui est un Affiliate de tous gérants ou actionnaires de la Société ou de la SCA.

b) A l'exception des Contrats Liés, l'adoption de tout amendement ou la résiliation de toute convention, contrat ou transaction: (i) dont les conditions ne sont pas (a) commercialement raisonnables et (b) négociées aux conditions du marché; ou (ii) dont la valeur est supérieure à £25.000; ou (iii) dont les conditions ne sont pas fondée sur une base de recours limité.

CONSEILLERS PROFESSIONNELS EN SERVICES, EMPLOYES ET LOCAUX

a) La nomination, la prolongation ou la révocation de toutes sociétés en tant que réviseur d'entreprise de la Société ou de la SCA.

b) La nomination, la prolongation ou la révocation de tous expert-comptables, avocats, agents administratifs, de fournisseurs de services d'entreprise, d'agents financier, d'agents de calcul et autres prestataires de services de la Société ou de la SCA.

- c) La nomination ou la révocation de tous employés de la Société ou de la SCA.
- d) L'occupation de tous locaux par la Société ou par la SCA autres pour le maintien d'une adresse de siège social.

QUESTIONS FISCALES

- a) Tout acte ou omission qui rendrait la Société ou la SCA résidente fiscale dans toute autre juridiction que le Luxembourg.
- b) La prise de toute mesure qui entraînerait un changement de domiciliation de la Société ou de la SCA.
- c) La prise de toute mesure qui entraînerait un changement du centre des intérêts principal pour les besoins de l'Article 3(1) du Règlement du Conseil de l'Union Européenne N°1346/2000 sur les Procédures d'Insolvabilité.

TITRES/ INSTRUMENTS DE DETTE

- a) Remboursement anticipé ou prépaiement intégral par la SCA des Luxembourg Notes.
- b) Modification, dispense ou amendement des conditions de toute Luxembourg Notes et/ ou de toute SPV Notes ou l'octroi d'un consentement qui en découle (autrement que pour remédier toutes erreurs administratives ou d'écritures ou à moins qu'une telle modification, dispense ou amendement soit expressément permise conformément aux termes de toute Luxembourg Notes).
- c) Faire en sorte ou permettre que les Luxembourg Notes ne soient plus cotés sur un marché reconnu (pour les besoins de la section 987 du United Kingdom Income Tax Act de 2007).

DIVERS

- a) Toutes actions en défense prises par la Société, relative à toutes actions engagées contre la société; ou ceci étant, si le requérant est un GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates, alors ledit GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI ne sera pas autorisé à prendre part à une quelconque réunion ou à un quelconque vote concernant une telle défense.
- b) L'engagement ou la conduite de toute action engagée par la Société contre toute personne: (i) sauf en ce qui concerne toute action relative au Waterfall Application, (ii) sauf en ce qui concerne toute action qui entre dans le cadre du Paragraphe 1 de la Partie B (Questions nécessitant un consentement à la majorité), et (iii) sauf, si le défendeur est un GP Shareholder, Limited Partner, ou Founder, LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates, alors un tel GP Shareholder, Limited Partner, Founder ou LBHI n'aura le droit de participer au conseil d'administration ou au vote concernant une telle défense).
- c) Le règlement de toute Potential Company Claim (excepté qu'aucun gérant nommé par GP Shareholder, Limited Partner, ou Founder, LBHI ou l'un quelconque de ses Affiliates dans la Société n'aura le droit de participer au conseil d'administration ou au vote concernant un tel règlement).

FILIALES

Permettre ou autoriser toute filiale de la Société ou de la SCA de prendre l'une des actions listées ci-dessous.

(x) Sujets à Consentement Majoritaire

Permettre à la Société ou la SCA, ou permettre à la Société ou la SCA qu'elle obtienne de toute filiale, d'exercer, de mettre en oeuvre ou diriger l'exercice ou la mise en oeuvre de tous droits découlant de tout Related Agreement contre un Limited Partner, GP Shareholder ou un Founder (même s'il n'est plus Limited Partner, GP Shareholder), LBHI et/ou dans chaque cas l'un de ses ou son Affiliate, sous réserve qu'après réception d'une Enforcement Notice relative à une Potential Company Claim relative à la Société ou la SCA pour le paiement d'une obligation et/ ou la défaillance dans la transmission des créances ou d'autres actifs à toute filiale, la Société devra (sans besoin d'approbation supplémentaire) prendre, ou obtenir de la filiale concernée qu'elle prenne, l'action ainsi requise aux propres frais de la Société ou de la SCA ou à ceux de la filiale.

Les définitions dans les article 9.3(ix) et article 9.3(x) des Statuts ont la signification suivante:

Affiliate désigne

- (a) Une «entreprise mère» ou «l'entreprise filiale», tel que défini à la section 1162 du UK Companies Act, d'une personne, conjointement à toutes entreprises filiales d'une entreprise mère de cette personne; et /ou
 - (b) Un Affiliate, telle que définit tel que défini à la Rule 405(1) du U.S. Securities Act of 1933 (tel que modifié), à condition que:
 - (i) LBHI2 devra être considéré comme n'ayant pas d'Affiliate;
 - (ii) Dans le cas d'Elliott, les Affiliates doivent inclure Elliott Management Corporation et tous les fonds gérés ou conseillés par Elliott Management Corporation et/ou l'un de ses Affiliates;
 - (iii) Dans le cas de KS, les Affiliates doivent inclure King Street Capital Management, L.P. et tous les fonds gérés ou conseillés par King Street Capital Management, L.P. et/ou l'un de ses Affiliates; et
 - (iv) Dans le cas de LBHI, «Affiliate» est limité au Affiliés Contrôlés,
- à la condition supplémentaire que, pour Elliott, Affiliates ne doit pas inclure Lydian Overseas Partners Master Fund Ltd et pour KS, Affiliates ne doit pas inclure BKS Claims LLC.

Claims Agreement désigne tout Elliott Claims Agreement et tout KS Claims Agreement

Claims SPV désigne Pinehurst II Investments S.à r. l. (devant être renommé Wentworth Sons Claims S.à r. l.).

Controlled Affiliate désigne un Affiliate de LBHI qui est géré et contrôlé par LBHI au moment de l'action pertinente et par la suite (et, pour écarter tout doute, (i) n'inclura pas LBIE, LBL, LBHI2 ou tout autre entité avec la limite qu'aucun liquidateurs, administrateurs, trustees; dépositaires, récepteurs ou conservateurs n'ai été nommé pour gérer ou contrôler lesdites autres entités et gèrent ou contrôlent de telles entités au moment de l'action pertinente; et (ii) devra inclure tout véhicule ou trust de liquidation formé conformément au plan du Chapitre 11 de LBHI), sous réserve que LBHI ait donné une garantie de paiement et d'exécution d'une telle entité dans une forme et une substance qui soit raisonnablement acceptable à Elliott Wentworth Holdings Limited et KS Wentworth Holdings, Ltd.

Defendant désigne un Associé Commanditaire, ou un Fondateur (même s'il n'est plus Associé Commanditaire ou shareholder), et/ ou LBHI contre qui la Société a une Potential Company Claim relative à la Société.

Elliott Claims Agreement désigne tout contrat devant être conclu entre le Relevant Elliott Funds et le Claims SPV (et LBHI2 et LBHI en tant que parties intéressées audit contrat).

Elliott Pooled Claims désigne les créances dues au terme du Elliott Claims Agreement.

Encumbrances désigne toute hypothèque, gage, privilèges, charges, cession à titre de garantie, hypothéquassions, ré-hypothéquassions, compensation, action en revendication, clause de droit de rétention, trust ou accord vicié de transfert d'actifs (dans l'objectif, ou qui a l'effet de donner une sûreté) ou d'autre contrats ou accords qui un l'effet similaire ou identique à l'octroi d'une sûreté.

Enforcement Notice désigne une notification d'un Fondateur (sous réserve que l'un de ses Affiliate soit un Associé Commanditaire) ou LBHI introduisant à la Société d'agir eu égard à une Potential Company Claim relative à la Société.

Equity Claims Participation Agreement désigne tout contrat devant être conclu entre LBHI2, les administrateurs de LBHI2, LBHI et le Equity Claims SPV pour l'acquisition des droits relatifs au LBHI2 24.9% Preferred Equity.

Equity Claims SPV désigne Way Investments S.à r. l. (devant être renommé Wentworth Sons Equity Claims S.à r. l.).

Founder désigne Elliott Wentworth Holdings Limited, KS Wentworth Holdings, Ltd. et/ou LBHI2.

Future Claims Agreement désigne tout contrat conclu en relation avec la participation de certaines ressources de créances futures et conclu entre le Future Claims SPV, Elliott Wentworth Holdings Limited, KS Wentworth Holdings, Ltd, LBHI, les Administrateurs de LBHI2 et LBHI2 et toutes autres parties, le cas échéant.

Future Claims Notes désigne les titres qui pourraient être émis par le Future Claims SPV à la Société.

Future Claims SPV désigne Polux Investments S.à r. l. (devant être renommé Wentworth Sons Future Claims S.à r. l.).

General Partner désigne l'associé commandité du Partnership.

GP Shareholder désigne un actionnaire du General Partner.

Intercompany Loan Agreement désigne le contrat de prêt entre la Société, en tant qu'Emprunteur et les Actionnaires en tant que prêteur.

KS Claims Agreement désigne le contrat devant être conclu entre Twelve Yarrow S.à r.l. et le Claims SPV (et LBHI et LBHI2 en tant que parties intéressées audit contrat).

KS Pooled Claims désigne les créances dues aux termes du KS Claims Agreement.

LBHI2 24.9% Preferred Equity désigne les 24.9% du Preferred Equity qui est l'objet du Equity Claims Participation Agreement.

LBHI2 désigne LB Holdings Intermediate 2 Limited (sous administration).

LBHI2 Senior Claims désigne la créance non subordonnée, sans garanties ni droit de préférence de LBHI2 contre LBIE tel qu'exposé dans une reconnaissance de dette, d'un montant de 38.089.911,30 GBP (trente-huit million quatre-vingt-neuf mille neuf cent onze livres et trente centimes)(qui, pour éviter tout doute, doit encore être admis par l'administrateur de LBIE) (s'il en existe).

LBHI2 Sub Debt désigne la créance subordonnée, sans garanties ni droit de préférence de LBHI2 contre LBIE tel qu'exposé dans une reconnaissance de dette, d'un montant de 1.254.165.598,48 GBP (un milliard, deux-cent-cinquante-quatre million cent soixante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit livres et quarante-huit centime) plus les intérêts dus par LBIE et LBHI2 contrats de prêt subordonnés datés chacun du 1^{er} novembre 2006 d'un montant de 3 milliards d'euro, 4,5 milliards de dollars et 8 milliards de dollars, respectivement, ensemble avec de tels droits et bénéfices de LBHI2 (mais pas les obligations le LBHI2 liées à ces contrat de crédit) (qui, pour éviter tout doute, doit encore être admis par l'administrateur de LBIE) (s'il en existe).

LBHI désigne Lehman Brothers Holdings Inc.

LBIE désigne Lehman Brothers International Europe (sous administration).

Limited Partner désigne LBHI2, Elliott Wentworth Holdings Limited, KS Wentworth Holdings, Ltd et toute personne qui signe subséquemment un contrat d'accession au LPA pour devenir un associé commandité dudit LPA jusqu'à ce qu'une telle personne ne détienne plus d'intérêt dans le Partnership.

LPA désigne un contrat de partnership devant être conclu en vertu du Partnership.

Luxembourg Notes désigne chacune des trois séries de titres qui pourraient être émis par la SCA pour les Actionnaires (s'il en existe).

Parent Loan Agreement désigne tout contrat de crédit au terme duquel la Société est l'emprunteur et l'Actionnaire le prêteur (s'il en existe).

Participation and Assignment Agreements désigne chacun des Equity Claims Participation Agreement, des Future Claims Agreement, des Sub Debt Assignment Agreement, des Senior Claims Assignment Agreement, et des Claims Agreements.

Partnership désigne Wentworth 1 L.P.

Potential Company Claim désigne une demande de la Société en vertu d'un Related Agreement contre le Défendeur et l'un de ses Affiliates (s'il en existe).

Preferred Equity désigne toute participation préférentielle dans le capital de LBIE par LBHI2.

Related Agreements désigne toute Luxembourg Notes, toute SPV notes, tout Parent Loan Agreement, toutes Subsidiary Loan Agreements, et tout accord relatif à la souscription de parts sociales dans la Société et tout accord avec un administrateur d'entreprise pour la prestation de services d'entreprise pour la Société.

Relevant Elliott Funds désigne les fonds contrôlés ou gérés par Elliott Management Corporation et/ou l'un de ses Affiliates qui sont obligés d'être partie au Elliott Claims Agreement.

SCA désigne Manolux Investments & Co S.C.A. (devant être renommé Wentworth Sons Holdings S.C.A.)

Senior Claims Assignment Agreement désigne tout contrat de cession entre le Senior Claims SPV, LBHI2, les administrateurs de LBHI2 et LBHI en vertu des LBHI2 Senior Claims (s'il en existe).

Senior Claims SPV désigne Misana Investments S.à r.l. (devant être renommé Wentworth Sons Senior Claims S.à r.l.).

Shareholder désigne Wentworth 3 Limited.

SPV désigne la Sub Debt SPV, le Senior Claims SPV, le Future Claims SPV, le Claims SPV et les Equity Claims SPV.

SPV Notes désigne toutes tranches de titres émis pour la SCA par les SPVs (selon le cas).

Sub Debt Assignment Agreement désigne tout contrat entre la Société, LBHI2, les administrateurs de LBHI2 et LBHI pour le transfert des droits relatifs du LBHI2 Sub Debt (s'il en existe).

Sub-Debt SPV désigne Tonnara Investments S.à r.l. (devant être renommé Wentworth Sons Sub-Debt S.à r.l.).

Subsidiary Loan Agreements désigne chacun des contrats de crédit qui pourraient être conclus par la Société chacune des SPVs (selon le cas).

Waterfall Application désigne la demande conjointe en date du 14 février 2013 des administrateurs de LBIE, des administrateurs de LBHI2, des administrateurs conjoints de LBL (sous administration) devant la High Court en Angleterre pour recevoir des instructions relatives à différents sujets concernant les droits respectifs et les obligations de LBIE, LBHI2 et LBL ((sous administration) (dont, le cas échéant, tout appel subséquent devant la Court of Appeal et/ou la Supreme Court in England).

9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'au moins un (1) gérant de classe D et un gérant de deux des trois classes de gérants restantes (classe A, classe B et classe C).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

III. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 12.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes. Si tous les associés de la Société décident d'adopter une Résolution Ecrite des Associés cette Résolution Ecrite des Associés peut être adoptée à la seule initiative des associés. Dans ce cas, la Résolution Ecrite des Associés sera envoyée à la Société une fois adoptée par les associés de la Société.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable. Par ailleurs, si tous les associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de fixer l'ordre du jour, l'Assemblée peut se tenir sans avoir été convoquée par le Conseil.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 13. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

IV. Comptes annuels - Bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

14.5. L'Assemblée Générale doit décider le dernier jour ouvrable de chaque année (le Dernier Jour Ouvrable) qu'elle distribuera tous les bénéfices annuels nets résiduels (s'il y en a) réalisés par la Société durant ledit exercice social aux associés ou qu'elle distribuera ces bénéfices ou soit de s'engager à distribuer ces bénéfices aux actionnaires plus tard. L'Assemblée Générale doit ensuite approuver le montant final d'une telle distribution ou de cet engagement, dès que les comptes annuels de l'exercice social en question sont mis à disposition de l'Assemblée Générale par le Conseil.

Art. 15. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

15.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

V. Dissolution - Liquidation

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Dispositions générales

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: McCarthy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2014. Relation: EAC/2014/2030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014051319/1220.

(140058354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.

CO.station Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.917.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr Thierry de Molinari born in Uccle, Belgium, on August 28, 1966, residing in 3, clos des Lipizzans, 1150 Brussels, Belgium;
 - Mr Edouard Cambier born in Renaix, Belgium, on December 25, 1965, residing in 78, avenue Victor Emmanuel III, 78, 1180 Brussels, Belgium;
 - Mr Tanguy Peers born in Anderlecht, Belgium, on March 19, 1970, residing in 161 N Castanya Way, Portola Valley, CA, 94028 United States of America;
 - Mr Paul Stasse born in Aiken, United States of America, on March 17, 1969, residing in 26, rue du Bourgemestre, 1050 Brussels, Belgium;
 - Mr Roméo d'Uva, born in Lucerne, Switzerland, on September 30, 1964, residing in 175, avenue Orban, 1150 Brussels, Belgium;
 - Mr Thierry Janssen, born in Uccle, Belgium, on June 11, 1957, residing in 55, rue du Printemps, 1380 Lasne, Belgium;
 - Mr Maurice Manneback, born in Charleroi, Belgium, on June 29, 1955, residing in 37, rue des Touristes, 1170 Brussels, Belgium;
 - Mr Patrick Jadoul, born in Liège, Belgium, on June 3, 1963, residing in 52, Kasteellaan, 1640 Rhode-St-Genèse, Belgium,
- here all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "CO.station Holding" (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries,

affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at two million Euro (EUR 2,000,000.00) consisting of two thousand five hundred (2,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.00), each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

5.3. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.3. The Company may redeem its own Shares, to the extent and under the terms permitted by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not to be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who needs not to be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature necessary to pass the resolutions. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. The General Meeting represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the Articles provide otherwise.

10.2. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of May at 5.00 p.m.

10.3. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

10.4. Other General Meetings may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

10.5. Each shareholder may participate to the General Meetings by appointing in writing, by telecopy, e-mail or any other similar means of communication, another person as his proxy holder.

10.6. If all shareholders are present or represented at a General Meeting and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

12.5. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

12.6. The balance is at the disposal of the General Meeting.

12.7. Interim dividends may be distributed, at any time, in compliance with the Law.

Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)) or one or several réviseur(s) d'entreprises, when so required by law.

13.2. The General Meeting appoints the statutory auditor(s)/réviseur(s) d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprise(s) may be re-appointed.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1 The Company may be dissolved by a resolution of the General Meeting.

14.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the General Meeting which will specify their powers and fix their remunerations.

VII. General provisions

Art. 15.

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by facsimile, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

The first annual General Meeting shall be held in 2015.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

CONTRIBUTION IN KIND:

NUMBER
OF SHARES

1. Mr Thierry de Molinari, prenamed, two hundred fifty thousand Euro 250 (EUR 250,000.00)

2. Mr Edouard Cambier, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
3. Mr Tanguy Peers, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
4. Mr Paul Stasse, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
Total contribution in kind: one million Euro	1000	(EUR 1,000,000.00)
CONTRIBUTION IN CASH:		
5. Mr Roméo d'Uva, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
6. Mr Thierry Janssen, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
7. Mr Maurice Manneback, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
8. Mr Patrick Jadoul, prenamed, two hundred fifty thousand Euro	250	(EUR 250,000.00)
Total contribution in cash: one million Euro	1000	(EUR 1,000,000.00)
Total contribution: two million Euro	2000	(EUR 2,000,000.00)

One thousand (1,000) Shares have been paid up in kind to the extent of one hundred per cent (100%) so that the amount of one million Euro (EUR 1,000,000.00) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

The contribution in kind made to the Company, corresponding to one thousand (1,000) shares, consists in three hundred ninety six (396) Shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.00), representing ninety-nine percent (99%) of the share capital of Co.station, a limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 1 rue du Marquis, 1000 Brussels - Belgium, registered with the Belgian trade and register under number BE0543.498.522.

The contribution in cash, corresponding to one thousand (1,000) shares, has been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) so that the amount of two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.00) is now also at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Contribution report

As requested by article 26-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, said contribution has been evaluated by an independent auditor, Fidewa-Clar, with registered office at 2-4, rue Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Raphaël Loschetter, which report concludes as follows:

"Based on our works which are described above and the documents that were sent to us we can conclude as follows:

As described in point 3 above, the amount of the contribution was determined by the Founders on the basis of an analysis performed by an independent expert who reviewed the business plan of the Founders following the DCF method. By nature the business plans are based on estimates and assumptions which in this case, could not be confirmed exhaustively by generally accepted auditing procedures.

Based on the foregoing, nothing has come to our attention that makes us believe that the total value of the Contribution other than in cash in the amount of EUR 1.000.000,- does not correspond at least to the number and the nominal value of 1,000 shares of the company Co.station Holding S.A. with a nominal value of EUR 1,000.- each to be issued as consideration.

This report is issued solely in connection with the incorporation of Co.station Holding SA, in accordance with Article 26-1 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and can't be used for other purposes."

Such report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years term which will expire on the annual General Meeting of 2019:

- Mr Edouard Cambier, born in Renaix, Belgium, on December 25, 1965, residing 78, avenue Victor Emmanuel III- 1180 Brussels - Belgium;

- Mr Thierry de Molinari, born in Uccle, Belgium, on August 28, 1966, residing 3, Clos des Lipizzans - 1150 Brussels - Belgium;

- Mr Paul Stasse born in Aiken, United States of America, on March 17, 1969, residing in 26, rue du Bourgmestre, 1050 Brussels - Belgium;

- Mr Tanguy Peers, born in Anderlecht, Belgium, on March 19, 1970, residing 161 N Castanya Way, Portola Valley, CA 94028 - United States;

- Mr Roméo d'Uva, born in Lucerne, Switzerland, on September 30, 1964, residing in 175, avenue Orban, 1150 Brussels - Belgium;
- Mr Thierry Janssen, born in Uccle, Belgium, on June 11, 1957, residing in 55, rue du Printemps, 1380 Lasne - Belgium;
- Mr Maurice Manneback, born in Charleroi, Belgium, on June 29, 1955, residing in 37, rue des Touristes, 1170 Brussels - Belgium;
- Mr Patrick Jadoul, born in Liège, Belgium, on June 3, 1963, residing in 52, Kasteellaan, 1640 Rhode-St-Genèse - Belgium.

2. REVISORA S.A., a public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), under number B 145505, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years term which will expire on the annual General Meeting of 2019.

3. The registered office of the Company is set at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Thierry de Molinari né à Uccle, Belgique, le 28 août 1966, demeurant à 3, clos des Lipizzans - 1150 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Edouard Cambier né à Renaix, Belgique, le 25 décembre 1965, demeurant à 78 avenue Victor Emmanuel III, 78 - 1180 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Tanguy Peers né à Anderlecht, Belgique, le 19 mars 1970, demeurant à 161 N Castanya Way, Portola Valley, CA, 94028 Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Paul Stasse né à Aiken, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mars 1969, demeurant à 26 rue du Bourgemestre - 1050 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Roméo d'Uva, né à Lucerne, Suisse, le 30 septembre 1964, demeurant à 175, avenue Orban - 1150 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Thierry Janssen, né à Uccle, Belgique, le 11 juin 1957, demeurant à 55, rue du Printemps - 1380 Lasne, Belgique;
- Monsieur Maurice Manneback, né à Charleroi, Belgique, le 29 juin 1955, demeurant à 37 rue des Touristes - 1170 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Patrick Jadoul, né à Liège, Belgique, le 3 juin 1963, demeurant à 52 Kasteellaan -1640 Rhode-St-Genèse, Belgique,

ici tous représentés par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "CO.station Holding" (la Société). La Société est une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions Euro (2.000.000,00 EUR) composé de deux mille cinq cents (2.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 EUR), chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'Assemblée Générale selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital émis il peut être établi un compte prime d'émission auquel toute prime payée sur toute action en plus de sa valeur nominale est transférée. Toute prime payée lors de la souscription des dites actions doit rester attachée aux actions avec lesquelles elle a été payée et doit être remboursée exclusivement aux détenteurs de telles actions. Le compte prime d'émission peut être utilisé pour le paiement d'actions que la Société peut racheter de ses actionnaires, pour compenser des pertes, faire des distributions aux actionnaires sous forme de dividende ou allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

6.2. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.3. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restant peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocations qui, en principe, est à Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et pourront être prouvées par lettre ou télécopie.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe deux administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute

référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues à des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

10.2. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 17.00 heures.

10.3. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

10.4. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

10.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

12.5. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

12.6. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

12.7. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) ou un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, quand cela est requis par la Loi.

13.2 L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

14.1. La Société pourra être dissoute par décision de l'Assemblée Générale.

14.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

VII. Dispositions générales

Art. 15.

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

APPORTS EN NATURE:	NOMBRE D' ACTIONS	
1. Monsieur Thierry de Molinari, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
2. Monsieur Edouard Cambier, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
3. Monsieur Tanguy Peers, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
4. Monsieur Paul Stasse, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
Total des apports en nature: un million Euros	1000	(1.000.000,00 EUR)
APPORTS EN NUMERAIRE:		
5. Monsieur Roméo d'Uva, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
6. Monsieur Thierry Janssen, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
7. Monsieur Maurice Manneback, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
8. Monsieur Patric Jadoul, précité, deux cent cinquante mille Euros	250	(250.000,00 EUR)
Total des apports en numéraire: un million Euros	1000	(1.000.000,00 EUR)
Total des apports: deux millions Euros	2000	(2.000.000,00 EUR)

Mille (1.000) Actions ont été libérées en nature à la concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que le montant de un million d'euros (1.000.000,00 EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en ayant été donnée au notaire soussigné.

L'apport en nature à la Société, correspondant à mille (1.000) actions, est composé de trois cent quatre-vingt-seize (396) Actions ayant une valeur nominale de cinquante Euro (50,00 EUR), représentant quatre-vingt-dix-neuf pourcent (99%) du capital social de la société Co.station, une société existant sous les lois belges, ayant son siège social au [1 rue du Marquis - 1000 Bruxelles -Belgique] et enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro BE0543.498.522.

L'apport en numéraire, correspondant à mille (1.000) actions, fut payé à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,00 EUR) est désormais à la libre disposition de la Société, la preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Rapport d'évaluation

Suite aux exigences de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cette contribution fut évaluée par un réviseur d'entreprises agréé, FIDEWA-Clar, ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Raphaël Loschetter, dont le rapport conclut comme il suit:

«Sur base des travaux effectués par nos soins et décrits ci-dessus et les documents qui nous ont été transmis nous pouvons conclure comme suit:

Comme décrit au point 3 ci-dessus, le montant de l'apport a été déterminé par les Fondateurs sur base d'une analyse faite par un expert indépendant qui a revu le business plan des Fondateurs suivant la méthode des DCF. Par nature les business plans sont basés sur des prévisions et hypothèses qui en l'espèce, n'ont pas pu être confirmées exhaustivement par des procédures d'audit généralement admises.

Sur base de ce qui précède, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 1.000.000,-, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.000 actions de la société Co.station Holding S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de la société Co.station Holding S.A. en accord avec l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut pas être utilisé à d'autres fins.»

Ce rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une période de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019:

- Monsieur Edouard Cambier, né à Renaix, Belgique le 25 décembre 1965, demeurant 78, avenue Victor Emmanuel III - 1180 Bruxelles, Belgique,

- Monsieur Thierry de Molinari, né à Uccle, Belgique, le 28 août 1966, demeurant 3, clos des Lipizzans - 1150 Bruxelles, Belgique, adresse privée,

- Monsieur Paul Stasse, né à Aiken, SC, USA, le 17 mars 1969, demeurant 26, rue du Bourgmaster - 1050 Ixelles, Belgique,

- Monsieur Tanguy Peers, né à Anderlecht, Belgique le 19 mars 1970, demeurant a 161 N Castanya Way, Portola Valley, CA 94028, Etats-Unis,

- Monsieur Roméo d'Uva, né à Lucerne, Suisse, le 30 septembre 1964, demeurant à 175, avenue Orban - 1150 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Thierry Janssen, né à Uccle, Belgique, le 11 juin 1957, demeurant à 55, rue du Printemps -1380 Lasne, Belgique;

- Monsieur Maurice Manneback, né à Charleroi, Belgique, le 29 juin 1955, demeurant à 37 rue des Touristes - 1170 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Patrick Jadoul, né à Liège, Belgique, le 3 juin 1963, demeurant à 52 Kasteellaan - 1640 Rhode-St-Genèse, Belgique.

2. REVISORA S.A., une société anonyme ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans qui expirera lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2019.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 mars 2014. Relation: EAC/2014/3405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014050406/600.

(140057560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

**Renoir Propco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPF Acquisition Co 14 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.013.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Oracle REO Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 156.096,

here represented by Maître Matthias PROCHASKA, having his professional address in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 17th, 2014 in Luxembourg.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of EPF Acquisition Co 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 185.013 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 31st, 2014, not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of name of the Company to "Renoir Propco 2 S.à r.l."; and
2. Subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company to "Renoir Propco 2 S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company's articles of association in order to read as follows:

“ **Art. 1.** The name of the company is “Renoir Propco 2 S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Oracle REO Holdco S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.096,

ici représentée par Maître Matthias PROCHASKA, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 17 mars 2014.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société EPF Acquisition Co 14 S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.013 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante a ensuite considéré l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «Renoir Propco 2 S.à r.l.»; et
2. Modification corrélative de l'article 1 des statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «Renoir Propco 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Renoir Propco 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. Prochaska et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2014. LAC/2014/13051. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2014.

Référence de publication: 2014050467/89.

(140057858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2014.

Merus Labs Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.130.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014051321/11.

(140058715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2014.